



Loyer payé mais contesté

Par **mouchkas13**, le **03/08/2017** à **13:13**

Bonjour,

En 2013 j'ai payé mon loyer avec un chèque de banque. Ma société d'habitation me réclame ce loyer alors que, preuve à l'appui, il a été avéré qu'il a été encaissé. Malgré cela, ma société d'habitation a fait le nécessaire pour m'expulser. J'ai pourtant fourni la lettre de la banque disant que le chèque de banque a bien été encaissé, rien n'y fait!! Que puis-je faire pour arrêter la procédure d'expulsion? Ils ne répondent ni à mes appels, ni les messages laissés sur leur répondeur et ni aux courriers!! Merci de m'aider

Par **jos38**, le **03/08/2017** à **14:02**

bonjour. êtes-vous sûr que ce chèque a servi à payer le loyer réclamé et pas un impayé antérieur?

Par **morobar**, le **03/08/2017** à **14:47**

Bonsoir,

En tout état de cause ce n'est pas le bailleur qui ordonne l'expulsion, mais un tribunal devant lequel vous avez eu/aurez l'occasion de vous exprimer et de prouver être libéré de la dette.

Par **Juliette3438**, le **16/08/2017** à **01:19**

bonsoir,

"Ils ne répondent ni à mes appels, ni les messages laissés sur leur répondeur et ni aux courriers!!"

Ne vous épuisez pas en appels, mails, etc. Contentez-vous de courriers R+AR (dont vous gardez copie & récépissés).

"ma société d'habitation a fait le nécessaire pour m'expulser."

C'est à dire ?

Êtes-vous passé par ces étapes ?

1) commandement de payer par acte d'huissier.

2) après un délai de 2 mois, saisie en référé du tribunal d'instance par le propriétaire-bailleur afin de demander au juge de prononcer une mesure d'expulsion à l'encontre du locataire (expulsion suspendue pendant la trêve hivernale) : avez-vous reçu une convocation du tribunal ?

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

CDT.